



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 03 Octobre 2007**

Date de la convocation <b>26 septembre 2007</b>	Heure de la séance <b>18 heures</b>	Lieu de la séance <b>Salle des Fêtes à CANET</b>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

### **Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communautaire**

Monsieur BILHAC informe le Conseil communautaire qu'en raison du développement du service « Petite enfance – Jeunesse », il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes, et d'y porter les créations de postes suivantes :

#### **Personnel titulaire :**

Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour mise en place du relais assistantes maternelles

Création de 2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour intégration de deux agents à l'issue de leur CAE, sur le pôle maternel de Clermont l'Hérault.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Clermontais tel que présenté, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2007.

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

**DIT** que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget 2007 aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO